

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton de Harnes

Noyelles-sous-Lens, 15 février 2017.

Arrondissement de Lens

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

À

***Mesdames et Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux***

Télécopie : 03.21.13.02.40

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/ND

Transmis le : 16 Février 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 FEVRIER 2017**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Jean PERRAULT, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Mickaël KOPREK, Conseillers Municipaux. *****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Philippe CERF (procuration à Maurice BERNARD), Adjoint, Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Alain ROGER), Emmanuelle DHONDT (procuration à M. Jean-Michel SKOTARCZAK), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:*****

Monsieur Claude SIBIRIN a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Suite à la démission par courrier reçu le 29 novembre 2016 de Madame Séverine DELVALLEZ, Conseillère Municipale sortante, il s'avère que l'article L 270 du Code électoral déclare que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le poste devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Anne ANTONIO est donc nommée Conseillère Municipale.

Il s'avère que celle-ci ayant démissionné par courrier du 11 décembre 2016 à son tour, Monsieur KOPREK Mickaël est nommé Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Mickaël, bienvenue dans cette instance. Tu es donc aujourd'hui officiellement Conseiller Municipal. Nous t'en félicitons.

2) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – PÉRI ET EXTRA SCOLAIRE ET AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS – SENIORS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Séverine DELVALLEZ en tant que Conseillère Municipale, il s'agit de désigner un nouveau membre au sein des commissions :

- Enseignement – jeunesse – péri et extra scolaire,
- Affaires sociales – solidarités - seniors.

Madame Séverine DELVALLEZ ayant été désignée représentante au sein de ces commissions, Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Mickaël KOPREK. et également, de remplacer Madame Marie-Hélène GUEYDON par Madame Samantha EDDRIOUICH au sein de la commission Sports et Associations.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2016 :

Monsieur le Maire : Si vous avez des questions concernant ce procès-verbal, je suis là pour y répondre.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Page 30 : « c'est surtout sur l'avis des deux filles » si vous pouviez l'enlever.

Page 45 en bas : « certaines intéressantes mais rationnelles » si vous pouviez mettre « irrationnelles », c'est plus cohérent.

Monsieur le Maire : C'est noté.

Madame Maryvonne POULAIN : Le même problème aussi dans mon intervention.

Page 21 : « Mais enfin, c'est vrai qu'il y a des rues qui sont carrément véhiculées » j'ai dit « oubliées » pas « véhiculées », ça ne veut rien dire « des rues véhiculées » donc c'est des rues « oubliées ».

Et ensuite, justement comme vous l'expliquiez à Madame DEBAS, que les retranscriptions parfois sont difficiles parce que tout le monde parle, il manque la phrase de Monsieur SKOTARCZAK qui a dit à la fin : « des illuminations, il faut savoir choisir entre faire des travaux ou mettre des illuminations. » cette phrase là n'est pas du tout dans le compte rendu.

Monsieur le Maire : C'est quelle page ?

Madame Maryvonne POULAIN : page 19. C'est juste à la fin de son intervention.

Monsieur le Maire : Pas d'autre intervention concernant ce compte rendu, on peut passer au vote ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à la majorité.

4) ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DES BUREAUX MUNICIPAUX DES 07 DÉCEMBRE 2016 ET DU 11 JANVIER 2017 :

- Bureau Municipal du 7 Décembre 2016 :

Monsieur le Maire : Si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.

Vous avez quelques subventions que l'on reprendra tout à l'heure, dans l'ordre du jour. Cette subvention pour l'USN pour le marché aux puces qui n'a pas été effectué, de 2200 € et la subvention habituelle pour le Running pour l'organisation des boucles pour un montant de 5000 €.

Nous avons également une subvention de 10 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire allouée par le Sénateur Monsieur WATRIN pour les sanitaires de l'Eco-musée.

Vous avez l'Entreprise COLAS qui va venir s'installer sur la collectivité dans la zone d'activités. Là, le permis de construire est déposé.

Je pense qu'il est même revenu ce permis de construire donc logiquement si tout va bien, l'année prochaine, ils seront installés sur notre commune. Cela fait un peu plus de 200 personnes .

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Ça va être toutes les structures COLAS ? Les engins ? Tout le bazar ?

Monsieur le Maire : Oui. C'est tout ce qui est actuellement localisé sur Lens , avant le pont de Douai, tout est ramené sur Noyelles.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Cela va faire une paire d'engins sur la route.

Monsieur le Maire : Mais c'est conçu pour dans une zone d'activités. Les voiries sont conçues pour accueillir ce genre de véhicules.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : La sortie, il faudra partir à droite pour revenir à gauche en fait.

Monsieur le Maire : La sortie, c'est rue du marais. Oui, ils vont tourner à gauche et après reprendre au rond point.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Concernant les travaux des toilettes de l'Ecomusée, on est sur quel chapitrage ? Suite à la commission inter commission, vous avez déterminé un plan, 1, 2, 3, 4 points etc.... Je veux savoir si on se place dans une des phases ou pas ?

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr.

C'est à dire que là, on va commencer par le plus urgent pour nous qui est les toilettes de l'Ecomusée parce qu'il n'y en a pas du tout . On va refaire toutes les toilettes en intégralité.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Tandis que là, sur la plomberie sanitaire, vous avez mis 10 800 € et là on est arrivé à 20 000€.

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est approximatif. Je veux dire, on n'a pas le devis exact. On a mis ça, c'est pour avoir la subvention du Sénateur.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Donc, là-dessus si je comprends bien, les travaux de l'Ecomusée sont déclenchés.

Monsieur le Maire : Ils vont être faits cette année, tout à fait.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Tous les travaux ou une partie ?

Monsieur le Maire : Non, les toilettes.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Les toilettes cette année.

Monsieur le Maire : Oui, les toilettes cette année.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Donc l'année prochaine, ce sera nécessairement la serrurerie.

Monsieur le Maire : La serrurerie ou autre .

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Ok . Donc, ce ne sera pas ouvert avant normale ment 15 ans. Si on fait une tranche de travaux par an.

Monsieur le Maire : De toute façon, je l'ai dit. Moi, je n'ai pas les moyens de tout faire en même temps. J'ai été clair là-dessus. De toute façon, je n'ai pas un budget qui est extensible

Pour moi, il y a des priorités qui sont plus importantes, je fais ça en fonction des moyens et je mets le bas en sécurité et aux normes.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Ok, c'était simplement pour recadrer les choses.

Sur quoi est basée la subvention de 5 000 € pour le Running ?

Monsieur le Maire : C'est la subvention que l'on verse depuis des années. C'est fonction d'un budget prévisionnel .

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : On peut en avoir une copie ?

Monsieur le Maire : Bien sûr que oui.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : C'est une activité qui marche très très bien.

Monsieur le Maire : Oui. C'est l'organisation des Boucles.

Monsieur WAWRZY尼亚K : Les Boucles, c'est génial. Donc, c'est vrai que j'aimerais bien en avoir une copie.

Monsieur le Maire : Il n'y a aucun souci, tu auras la copie du budget prévisionnel des Boucles pour cette année.

Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur le Maire, une petite question qui revient souvent. Beaucoup de personnes demandent, dans la zone industrielle, la grande boulangerie qui doit s'installer, ça va se faire ou pas ? Parce qu'il y a eu un panneau ! Les gens l'ont vu. On a entendu les bruits des commerçants qui s'interrogent quand même.

Monsieur le Maire : Pour le moment, je n'ai pas de nouvelles, pas du tout. Il n'y a aucun permis de construire qui a été déposé. Parce que là, le panneau cela fait longtemps qu'il a été posé et pour le moment, plus rien du tout.

Concernant ce compte rendu de bureau, pas d'autres observations ?

Monsieur Bernard FINEZ : Si, Monsieur le Maire.

Concernant ce compte rendu de bureau municipal, je ne participe pas à la partie des Garde d'Honneur du fait que je suis membre du bureau de cette association

Monsieur le Maire : D'accord.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : *Donc, concernant les Gardes d'Honneur Monsieur FINEZ ne prend pas part au vote.*

- Bureau Municipal du 11 Janvier 2018 :

Monsieur le Maire : *Pas de questions, pas d'observations ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité

5) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- vie associative du 03 novembre 2016 :

Monsieur le Maire : *Comme Philippe est absent, si vous avez des questions, j'essayerai d'y répondre.*

Tout en sachant que c'est essentiellement une commission qui était organisée sur les vides greniers et les mises en sécurité.

Monsieur Francis LOCQUET : *Justement, avec Philippe j'ai posé des questions et au final, on ne se retrouve pas avec un compte rendu. Moi, je me retrouve avec le document de travail d'origine.*

Alors, moi, ce que j'ai parlé ça ne servait à rien.

Monsieur le Maire : *Je n'y ai pas assisté.*

Monsieur Francis LOCQUET : *Donc je voulais dire qu'il aimait bien le 49.3. C'est flagrant. Ce que j'ai dit, il n'a pas écouté, il n'y a rien de marqué. Donc, c'est tout. Sur, il est vrai qu'il y a pas mal de problèmes sur les marchés aux puces.*

Visiblement les gilets jaunes. C'est vrai, on le voyait en faisant quant on est organisateur, c'est très bien.

Les barrières, on nous demande des personnes derrière ces barrières pour empêcher de passer mais on dit surtout il ne faut pas rester devant s' il arrive un véhicule. On oblige certaines choses et d'un autre côté, il ne faut pas d'histoire. Quand on dit des choses, il faut les dire complètement.

Monsieur le Maire : Pour revenir là-dessus, il faut savoir sur une chose que vous n'avez peut-être pas compris. Je vais remettre les points sur les i aujourd'hui.

C'est que ces directives, ce ne sont pas des directives municipales, ce sont des directives de l'État. C'est l'État qui nous impose certaines choses au niveau sécurité pour les marchés aux puces.

Nous, on essaye d'alléger au maximum les choses pour que vous puissiez, vous, organiser ces marchés aux puces. Parce que si on prenait vraiment à la lettre ce qui a été demandé par la Sous-Préfecture, vous ne pourriez pas l'organiser.

Parce que normalement, ce n'est même pas des barrières qui devrait être mise, c'est des gros plots pour empêcher l'intrusion des véhicules sur les marchés aux puces.

Donc nous, on vous demande à ce niveau là, de mettre des personnes au niveau de ces barrières ; bien évidemment, je ne vais pas vous demander de vous faire écraser, ce qui est logique, mais simplement qu'il y ait des personnes pour qu'il puisse contrôler l'accès des rues qui donnent directement sur les marchés aux puces.

Mais ce n'est pas nous qui fixons les règles.

Comme je vous l'ai dit, si vraiment on mettait en place les directives de l'État, on ne fait plus de marchés aux puces sur la commune.

Nous, on allège. Moi, j'en prends la responsabilité. C'est de ma responsabilité du fait que je n'applique pas « stricto sensu » les décisions de l'État mais n'ayant moins, on vous demande quand même un minimum de sécurité à prendre au niveau de ces marchés aux puces.

Monsieur Francis LOCQUET : Je suis d'accord. Etant donné que moi, au niveau des marchés aux puces, je ne suis pas un nouveau.

Cela fait rien qu'au niveau des échiquiers, ça va faire mon 17ème et avant j'en avais organisé 3 pour le tennis. J'ai l'expérience, je pense que pour ces choses là, il faut beaucoup de sérieux. N'importe comment s'il n'y a pas de sérieux, il n'y a plus de marchés aux puces.

Moi, j'ai des personnes qui me sont fidèles de 15 ans, c'est qu'il y a des raisons.

Monsieur le Maire : Mais c'est surtout au niveau de la sécurité pour les gens qui viennent sur marchés aux puces.

Monsieur Francis LOCQUET : Justement, au niveau de la sécurité, moi j'avais demandé d'avoir des panneaux de déviation. Quelques panneaux avec quelques barrières « déviation ».

Comme dans la rue de Carvin, que les gens n'arrive pas sur la rue et qu'il tombe sur une barrière.

Monsieur le Maire : Ça, on a toujours la possibilité de le faire. Mais, cela peut aussi être à votre initiative.

C'est à dire que lorsque vous organisez un marché aux puces, si vous constatez qu'il y a des choses à améliorer, bien évidemment dans ce cas là vous prenez rendez-vous avec Philippe ou avec Maurice ou avec Bernard, à la limite plutôt avec Bernard qui s'occupe de la sécurité, vous voyez si il y a des choses à faire à ce niveau là et nous on les fait derrière, ça pose pas de problèmes.

Je veux dire, nous on ne peut pas à la limite tout voir, il n'y a que vous qui êtes les organisateurs des marchés aux puces qui pouvez vous rendre compte si il y a des choses qui fonctionnent et d'autres qui ne fonctionnent pas.

Bien évidemment s'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, il faut améliorer, on est là pour ça.

Monsieur Francis LOCQUET : C'est pareil, les arrêtés préfectoraux, le problème c'est que, ça c'est passé à Noyelles, ça c'est passé ailleurs, si on dit aux gens à telle heure, toujours il y en a qui arrivent avant.

Nous, on ne peut pas bloquer les routes. Si on a un arrêté qui dit de bloquer les routes à partir de 9 heures, ça fait pas assez tôt. On ne peut pas déjà mettre des barrières, on ne peut pas mettre des panneaux avant. Il faudrait pouvoir avoir des arrêtés préfectoraux à partir de 6 heures.

Monsieur le Maire : Mais après comment tu vas faire. On va prendre un arrêté préfectoral pour 6 heures, les gens vont venir s'installer à 4 heures du matin.

Madame Sabine BANACH : Je pense qu'il faut penser aux riverains aussi. Les riverains, il y en a qui travaillent les samedis et dimanches, on ne peut pas les bloquer à 6 heures du matin.

Monsieur Francis LOCQUET : Oui mais après, disons que nous parfois aux personnes qui rentre dans le marché aux puces, on pourrait mettre déjà des panneaux de déviation aux croisements. Ça permettrait aux gens qui vont travailler de sortir.

Monsieur le Maire : Oui d'accord. Mais il faut aussi savoir que le marché aux puces, c'est également de votre responsabilité. Il y a un arrêté préfectoral qui est pris, si l'arrêté préfectoral c'est à partir de 9 heures, les gens qui viennent s'installer avant, s'il y a un problème, c'est de votre responsabilité.

Surtout, ça ne l'oubliez pas. Je pense que vous avez tendance à l'oublier. Je pense que vous avez tendance aussi à prendre certaines choses un petit peu au dessus de l'épaule alors que ce sont des choses très importantes.

Moi, je ne veux pas que l'on rigole au niveau de la sécurité. Normalement, si c'est 9 heures l'installation, c'est à partir de 9 heures, c'est tout. Je sais que ce n'est pas évident pour vous de le faire respecter, j'en suis convaincu que c'est très dur, ce n'est pas évident.

Mais c'est à vous aussi, à essayer de faire appliquer au maximum aux gens qui viennent s'installer sur vos marchés aux puces.

Quand vous faites votre publicité, à ce moment-là, il faut l'indiquer noir sur blanc, en gras, en rouge, peut importe de la façon dont vous allez le mettre en prenant peut-être un quart de votre feuillet, en indiquant bien que l'installation c'est à partir de telle heure, avant telle heure, ce n'est pas possible.

Il ne faut pas oublier que c'est de votre responsabilité tout ça.

Monsieur Francis LOCQUET: Oui mais ici sur Noyelles, tu as vu qu'au marché aux puces de l'USN, il y avait un véhicule qui était garé dans le marché aux puces. Ils sont restés malgré que Philippe était là, ils ont été incapable de faire bouger le véhicule.

Déjà, faire venir la Police ç'a été extrêmement dure alors faire bouger le véhicule, eh bien le véhicule, il est resté là. Il ne l'a pas fait. Alors, déjà si un adjoint il ne peut pas faire ça alors une simple personne, en tant qu'organisateur !

Monsieur le Maire: Ça, je le comprend bien, ça fait partie des aléas.

Nous, la semaine dernière on a eu un problème avec une voiture qui s'est garée devant l'école Cerf-Hanotel alors que les femmes de ménage y étaient encore, deux heures avant de libérer la place . c'est sûr que même en téléphonant à la police, elle est arrivée mais elle est arrivée avec une heure de retard. Je comprend très bien tout ça.

Mais, je dis que c'est surtout au niveau de l'installation du marché aux puces. Soyez très vigilant là dessus, faites très attention .

Parce que c'est vrai que le marché aux puces pour certains commence à 8 heures au matin , les gens commencent à venir s'installer à partir de 5 heures ou 6 heures. A par tir d'un moment donné, moi je vais faire stop. Ce n'est plus possible, pour les riverains à un moment donné, il faut aussi se mettre à leur place, ça devient ingérable. C'est à vous à essayer de faire respecter au maximum ces consignes de sécurité aux puciers qui viennent s'installer sur vos marché aux puces.

Si vous estimez que vous, une association vous n'arrivez pas à organiser un marché aux puces parce que vous n'avez pas assez de bras, dans ce cas-là, mettez-vous à deux ou trois.

Parce qu'à un moment donné, c'est ce qui arrive. Les gens prennent des marchés aux puces et tout compte fait, ils n'ont pas assez de bénévoles pour gérer ce marché aux puces.

A un moment donné, il va peut-être falloir vous poser la question aussi au niveau associatif, est ce qu j'ai les moyens ou pas d'organiser un marché aux puces.

Monsieur Francis LOCQUET: Il fut un temps, on avait des feuilles comme ça (Monsieur Locquet montre un document) avec tout un texte derrière, je n'ai plus l'original. Pour moi, ça je l'ai gardé, je donne ça à toutes les personnes. Je pense qu'il faudrait revoir cette feuille et marquer réellement un texte.

Monsieur le Maire: Eh bien, faites le! C'est votre marché aux puces, faites le !

Monsieur Francis LOCQUET : *Oui mais, je ne parle pas que pour mon propre matricule.*

Monsieur le Maire : *Je suis d'accord mais à un moment donné, il faut qu'en même arrêt, ce n'est pas la collectivité qui va se substituer aux associations qui organisent les marchés aux puces.*

Si vous estimez que ce document vous pouvez l'améliorer, améliorez le. Nous, on fera l'impression du document que vous avez amélioré. Si cela peut servir aux autres, tant mieux, faites des propositions, allez y.

Moi, je ne demande pas mieux. Je veux dire que ce n'est pas à nous, la collectivité à se substituer aux associations dans l'organisation de leurs manifestations.

Je pense que nous, on a assez de choses à faire au niveau de la collectivité, plutôt que de penser à tout ça. Ça, c'est à vous. Faites à un moment donné, preuve d'initiative, moi je ne demande pas mieux. Faites nous des propositions, allez y, faites des documents et après on peut les soumettre lorsque Philippe organise une réunion avec les associations, ce document là on le soumet à toutes les associations. Si tout le monde est d'accord, on peut se servir de ce document comme document de base. Faites le.

Moi, je n'y vois pas d'inconvénient bien au contraire.

Monsieur Francis LOCQUET : *Pareil, j'avais demandé à avoir des numéros, tout organisateur devrait avoir les numéros directs pour la Gendarmerie, les numéros de la Police, les numéros des ASVP, comme ça, en cas de problème, on doit pouvoir joindre. Avec Philippe, à la réunion, on avait insisté grossièrement, mais bon.*

Monsieur le Maire : *Là-dessus, je suis entièrement d'accord. On fera une liste pour tous les organisateurs des marchés aux puces avec tous les numéros qui sont utiles : les pompiers, la police, le SAMU, les ASVP. Quoi que les ASVP, au niveau des marchés aux n'ont pas à intervenir. Ce sera plutôt la Police que les ASVP.*

Monsieur Francis LOCQUET : *Moi je sais que l'an dernier en dernière minute, on attendait après l'ASVP, malheureusement, il était malade.*

Monsieur le Maire : *L'ASVP, c'est pareil. L'ASVP normalement, il n'a rien à faire sur le marché aux puces. Moi, je le met pour vous apporter un plus mais normalement ce n'est pas son rôle, de toute façon, ce n'est pas dans ses attributions. Comme le dit Sabine, l'ASVP n'a aucune autorité, aucune.*

Qu'il soit là ou qu'il ne soit pas là, à la limite, c'est la même chose ; sauf pour verbaliser les véhicules qui sont, par exemple, mal stationnés, là, oui d'accord. Mais sinon sur un marché aux puces, l'ASVP n'a aucune autorité, aucune, il ne peut pas faire déplacer quelqu'un, c'est pas dans ses attributions.

Mais, on vous fournira la liste des numéros types.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *J'ai encore une question. Apparemment, les marchés aux puces sont encadrés une note directive préfectorale.*

Monsieur le Maire : *si mes souvenirs sont bons, ce doit être du 2 Juillet 2016.*

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Toi, tu l'interprètes, tu essaies de l'alléger pour que les marchés aux puces aient lieu. C'est tout à ton honneur, c'est très très bien. il serait quant même assez judicieux que tout ce qui c'est dit lors du débat pendant cette réunion, qu'on ne retrouve pas, soit mis par écrit et distribué à ceux qui organisent les marchés aux puces.

L'histoire de matérialiser les choses parce que chacun interprète plus ou moins ce qui a été dit lors de ces discussions. Alors ce qui a été proposé et discuté, n'est pas forcément une mesure que toi tu envisages. Moi je pense que la mairie devrait sortir pas un arrêté mais une note où ce que Monsieur le Maire exige..

Monsieur le Maire : Mais la note officielle, c'est la note de l'État.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Mais dans ce cas, on a le cul entre deux chaises. Ou on applique la note ou on ne l'applique pas.

Monsieur le Maire : C'est ça qui fait foi.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Mais tu dis, « je prends mes responsabilités », c'est très bien mais simplement. Ils ont dit lors des discussions, ils ne savent pas à quoi se référer. Qu'est ce que toi tu souhaites ? Qu'est ce que toi tu exiges ? C'est ta position qui compte.

Parce que à priori, s'il y a un problème, c'est toi qui serais en cause.

Monsieur le Maire : Mais ça, si mes souvenirs sont bons, ça a dû être vu en réunion des associations avec Philippe. Tout ce qui est problème de sécurité pour les marchés aux puces.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Oui mais ça n'a fait l'objet d'aucune retranscription.

Monsieur le Maire : Il a du y avoir un compte rendu qui a été fait de cette réunion.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Je ne sais pas, si vous l'avez !

Monsieur le Maire : On va vérifier ça.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Je pense qu'il faut isoler ce genre de chose , isoler l'organisation et après c'est ce que tu disais, ils prennent leurs responsabilités. Mais au moins, on a donné les directives et voila. Point final.

Monsieur le Maire : Je regarderai.

Monsieur Daniel CAPILLON : Sans vouloir jouer au gendarme, il y a quand même un lieu qui peut accueillir les marchés aux puces : c'est la place de la Libération et il n'y a aucun problème de sécurité. Je ne dis pas que tous les marchés aux puces peuvent se faire là mais il y en a certains qui peuvent y aller.

Monsieur le Maire : Je suis entièrement d'accord avec toi.

Monsieur Daniel CAPILLON : Là, il n'y aurait aucun problème.

Monsieur le Maire : *On a fait le marché aux puces du téléthon là-bas, on n'a pas eu de problème.*

La problématique, entre guillemets, c'est que si on fait tous les marchés aux puces là-bas, ce sont les riverains qui vont exploser. Mais c'est vrai que l'on pourrait en délocaliser quelques uns sur la place de la Libération. Tout à fait d'accord.

Monsieur Maurice BERNARD : *Ça se fait le 25 mars pour le Tir. Le 25 mars le Tir Noyellois fait son marché aux puces là bas.*

Monsieur le Maire : *A la limite, tu vois, ce que l'on pourrait faire, c'est que les associations qui ont deux marchés aux puces, leur demander d'en faire un là-bas.*

Monsieur Maurice BERNARD : *Il n'y a que l'USN, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Donc les associations qui n'auront pas les moyens de sécurisé le site où elles font leurs marchés aux puces, on les obligera à le faire sur la place de la Libération.*

Madame Maryvonne POULAIN : *Le problème c'est que ça vient de l'État et que chaque ville interprète à sa façon. Donc, quand on lit le journal et que l'on voit ce qui se fait ailleurs, chacun réagit en disant « pourquoi nous on ne fait pas comme ça » mais c'est vrai qu'en ayant un document clair, net, précis ; puisque c'est vous qui êtes engagé là-dedans, de faire pour qu'il correspond à Noyelles.*

Parce que automatiquement, si on regarde un journal, qu'on voit Loison, qu'on voit Vendin, qu'on voit même Hénin quand vous allez sur Facebook, vous voyez tous les marchés aux puces, automatiquement, les gens disent : « tiens, pourquoi ils font ça et nous on ne le fait pas ».

Tandis qu'en marquant, c'est vrai que les gens oublient que c'est votre responsabilité qui est engagée là-dedans et c'est vrai qu'un document clair en sachant à Noyelles comment on fait, après peu importe, Loison fait comme il veut et Hénin aussi.

Monsieur le Maire : *Alors, la grosse problématique, c'est pas pour Noyelles, c'est que l'État ne mettra jamais rien par écrit. On a eu l'expérience, l'année dernière, lorsqu'on a organisé « Noyelles en Fête ». Comme c'est une grosse manifestation avec plus de 1000 personnes systématiquement on est obligé d'avoir une réunion avec les services de l'État.*

Les services de l'État sont venus ici en mairie, on a eu cette réunion avec eux, ils nous ont dit : « pour votre manifestation il faut faire ça, ça et ça. Je leur ai dit : « d'accord ». Ils m'ont fait signé un document.

Je leur demande : « Mais ce que vous m'avez dit, vous allez me le mettre par écrire ». Leur réponse : « Non, on n'a pas le droit, on ne peut pas ».

Madame Maryvonne POULAIN : *Donc, si il arrive quelque chose ?*

Monsieur le Maire : *C'est de ma responsabilité.*

Madame Maryvonne POULAIN : *Vous n'avez pas enregistré ?*

Monsieur le Maire : *Là, non. J'aurais du. La prochaine fois, c'est ce que je vais faire ; parce qu'on va les revoir systématiquement.*

Je crois que j'enregistrerai ses propos parce que ça m'a un peu choqué.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		3	
TOTAL	26	3	

Adopté à la majorité.

- enseignement – jeunesse du 30 novembre 2016 :

Monsieur le Maire : *Pas d'observation ? Pas de question ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- logement du 07 décembre 2016 :

Monsieur le Maire : *Pas d'observation ? Pas de question ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- fête du 31 janvier 2017 :

Monsieur le Maire : si vous avez des questions à poser, Sabine est là pour y répondre.

Madame Maryvonne POULAIN : Juste une petite réaction au niveau du papier, pour l'utilisation . Je pense que quand on s'est fixé un budget, il n'est pas nécessaire de mettre ce qui dépasse.

Autant, se renseigner, on a déjà vu le cas ici pour les voyages. Je crois que ce serait bien, parce que là on est noyé dans une multitude. C'est vrai que si on suit, c'est un budget du départ, c'est pas la peine de mettre tout ce qui est complémentaire, ça allégera un petit peu la commission.

Madame Sabine BANACH : Après, légalement, je ne sais pas si j'ai le droit d'enlever toutes les propositions qui ont été faites par les établissements, même si ils sont hors budget et là, je suis d'accord avec vous effectivement, nous, on essaie de rester dans les clous.

Après, moi, je leur donne une fourchette en leur disant : « l'idéal, c'est d'être en dessous de 10 000 » alors ce qui sont à 11 000, est-ce qu'on les retoque. Voilà, c'est compliqué.

Madame Maryvonne POULAIN : On sais déjà d'avance, on ne va pas pourvoir dépenser plus.

On a déjà eu le même problème, quand on vous dit, on ne va pas dépasser 70 km, on se retrouve avec une multitude qui est au dessus.

D'abord, ça allège au niveau papier, ça empêche , c'est vrai que utiliser au niveau travail, qui est fait au niveau recherche et qui est très long. Donc, ça facilitera, c'est vrai, au niveau départ.

De toute façon, si on a un budget à respecter.

Monsieur le Maire : Ou peut-être faire apparaître « hors budget » et mettre simplement le nom.

Madame Sabine BANACH : c'est noté.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Je tiens à féliciter Madame BANACH .
Commission du 31 janvier, reçu le 2 février. C'est fort.

Madame Sabine BANACH : C'est normal.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Parce que là, on a quand même des commissions qui sont ... Je suis assez surpris quand même.

Madame Sabine BANACH : Je voulais qu'elle passe aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup de commandes à passer.

Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : C'est une commission qui s'est bien déroulée. Le travail était bien préparé en avance et effectivement face au budget, il n'y a pas de temps à perdre. L'expérience des agents et de Madame BANACH fait que l'on a très vite cerné les choses.

Par contre, il y a une petite interprétation qui a été faite. Je vois, Madame Vasse a rencontré Monsieur CARON, ancien commerçant noyellois. On avait dit qu'elle allait rencontrer le président de l'UCAN.

Moi, je vous ferai remarquer qu'il n'est plus commerçant, est ce qu'il décide de ne plus être président, je ne sais pas. Autant qu'on puisse travailler avec lui en tant que président d'association, en tant que noyellois, noyelloise, je veux bien travailler avec tout le monde, il faut mettre au clair les choses.

Madame Sabine BANACH : Maintenant, on peut faire comme l'État. Personnalité qualifiée, ça arrive.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Oui, voilà, on essaie d'encadrer les choses parce que là, il y a Madame GUEYDON qui propose un truc, c'est bien, c'est vivant. Moi, j'aimerais qu'en même préciser qu'il y en avait un à Lens donc ce n'est pas à négliger.

Monsieur le Maire : Pas d'autre observation ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

6) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur le Maire : Ya t-il des questions ?

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : La 2016-181 ?

Monsieur le Maire : Ça c'est de l'année dernière. C'est l'emprunt de 500 000€.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : A quoi il sert cet emprunt ?

Monsieur Le Maire : C'est l'emprunt d'équilibre pour le budget. Tu avais voté le budget ?

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Je tenais à me faire préciser les choses.

Est-ce que vous pouvez m'expliquer la 2016-190, page 3.

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : C'est l'assignation au tribunal administratif concernant les expulsions locatives du mois de septembre. C'est Bernard RAPP qui représente la ville de Noyelles-sous-Lens.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : La 2017-03, page 8. A quoi ça sert.

Monsieur le Maire : C'est dans le cadre du pôle sportif. C'est une obligation de prendre un cabinet consultant pour vérifier si les entreprises respectent les normes de sécurité avec leur personnel.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : C'est une obligation.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Maurice BERNARD : Dans tous les chantiers. Il y en a un de désigné pour la Cité Deblock et un pour la Cité Courtaigne.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : C'est pas l'inspecteur du travail qui est censé faire ça ?

Monsieur Maurice BERNARD : Non.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : C'est vrai que le nombre d'inspecteurs du travail diminue. C'est certainement plus efficace si normalement on sous-traite, si je comprend bien.

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2016-177 : signature d'un contrat de location d'un immeuble communal à usage d'habitation à Monsieur et Madame DUJARDIN situé au 88 rue Émile Basly et cadastré section AB parcelle 423 pour une occupation temporaire et précaire à compter du 15 décembre 2016.

La mise à disposition sera consentie moyennant une redevance principale mensuelle de 400 € auquel s'ajoute la somme de 30 € de charge pour l'eau.

2016-181 : La ville de Noyelles-sous-Lens représentée par son Maire, signera un contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne Nord France Europe.

Caractéristique du prêt :

- Montant du prêt : 500 000 €,
- Durée en nombre de période : 60,
- Taux d'intérêt fixe : 1,03%,
- Mode d'amortissement : progressif,
- Type d'échéance : constant,
- Périodicité échéance : trimestrielle,
- Commission d'intervention : 1 000 €,
- Taux effectif global : 1,06%.

2016-183 : signature d'un contrat de services d'applicatifs hébergés avec la société DECALOG représentée par Monsieur Jean-Philippe POMMEL, Président et relatif à :

- Licence Opac3d : accès illimités par l'internet – hébergement et service de publication du portail à la bibliothèque.

Le montant de la prestation s'élève à 989,39 € T.T.C.

2016-184 : signature du renouvellement du contrat de maintenance logicielle pour la bibliothèque avec la société DECALOG, représentée par Monsieur Jean-Philippe POMMEL, Président.

Le montant de la prestation s'élève à 2 515,48 € T.T.C.

2016-185 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Nord-France-Europe une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 000 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 0,85 %

2016-190 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître RAPP Bernard, avocat au barreau de Lille afin qu'il puisse ester en justice à l'audience du 10 novembre 2016 dans l'affaire visant la suspension de la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2016 et relative à toutes les expulsions locatives motivées par l'impécuniosité des locataires.

*** BIBLIOTHEQUE :**

2016-172 : signature d'une convention avec l'association BROUILLON DE CULTURE représentée par Monsieur Édouard KLUSKA, Président et relative à des interventions dans le cadre du 22ème salon du livre jeunesse de Douai qui se déroulera le jeudi 02 février 2017, toute la journée à la médiathèque François Mitterrand.

Le montant de la prestation s'élève à 535 €.

2017-08 : signature d'une convention avec l'association « LIS AVEC MOI » représentée par Madame Isabelle SAGNET, Directrice, et relative à 6 séances de lecture à voix haute qui se dérouleront de janvier à juin 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 840 €.

**** FETES ET CULTURE :***

2016-182 : signature d'une convention avec l'association IN EXTREMIS représentée par Madame Agnès DELBARRE, Présidente et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « 14/18 Révolutions des Féminins » qui se déroulera le samedi 28 janvier 2017 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 275,95 € T.T.C

2016-191 : signature d'une convention d'animation avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Bernard CZERWINSKI, Président et relative à l'accompagnement technique sur une action culturelle dans le cadre « des vœux du maire à la population 2017 ».

Cette prestation se déroulera le dimanche 08 janvier 2017 au Complexe Sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 3 416,58 €.

2016-192 : signature d'une convention d'animation avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Bernard CZERWINSKI, Président et relative à l'accompagnement technique sur une action culturelle en remplacement de notre régisseur souffrant le mardi 13, jeudi 15 et vendredi 16 novembre 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 240 €.

2016-193 : signature d'un contrat de cession avec l'association JARDIN COUR DIFFUSION représentée par Monsieur Eric DELECOUR, Président et relatif à un spectacle intitulé « L'humour sur un plateau » qui se déroulera le vendredi 03 février 2017 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 750 € charges sociales incluses.

2017-05 : signature d'une convention avec l'association Graines de Chansons représentée par Madame Christine STIEVENARD, Présidente et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « juste une fille » qui se déroulera le mercredi 08 mars 2017 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 800 € T.T.C.

2017-09 : signature d'un contrat de cession avec l'association « fée moi rire » représentée par Madame CONTESTABLE Valérie, Présidente et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « REBELLES » et qui se déroulera le 10 février 2017 à 20h30 au Centre Culturelle Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 848,50 € T.T.C.

2017-10 : signature d'un contrat de cession avec l'association « fée moi rire » représentée par Madame CONTESTABLE Valérie, Présidente et relatif à la représentation d'un

spectacle intitulé «Montand... Édith, Marilyn et Simone» et qui se déroulera le 1^{er} avril 2017 à 20h30 au Centre Culturelle Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 4 536,50 € T.T.C.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :**

2016-176 : dépôt d'un dossier dans le cadre du renouvellement de la labellisation du LAEP « Le Calidou », une demande de labellisation pour la période 2017-2019 afin d'obtenir une prestation de service spécifique au LAEP.

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à 8 110 €, le montant de la prestation de services serait de 2 433 €.

2016-174 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la conférence des financeurs, pilotée par le conseil départemental, un projet envers les seniors.

Le projet « Bien traitant avec soi-même » permettra au centre social de faire perdurer ses actions autour de la prévention du vieillissement, et ainsi maintenir l'existant,

Ce projet s'articule autour de plusieurs activités comme la sophrologie, des animations autour des pathologies liées au vieillissement, des actions afin de prévenir la perte de l'autonomie en proposant des ateliers autour de la gym douce.

Ce projet aura donc pour objectifs généraux :

- Prévenir la perte d'autonomie chez le senior et limiter l'arrivée de la dépendance.
- Maintenir et développer le lien social du senior afin de lutter contre l'isolement des seniors.
- Favoriser la bientraitance et le respect de soi-même à tous âges.
- Développer le bien vieillir à la maison et dans la commune.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à hauteur maximale à 6 000 € pour un coût total maximum de l'action de 55 012 €.

2016-175 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Fondation de France. Suite à un travail co-construit avec le comité seniors, le centre social a répondu à l'appel à projets de la Fondation de France : « Les réveillons solidaires, inventons et partageons les fêtes de fin d'année 2016 »,

Le comité seniors souhaite proposer 3 temps festifs aux personnes précaires de la commune :

- Une sortie « découverte du marché de Noël à Arras »,
- Un goûter à l'EHPAD avec remise d'écharpe ou de capeline en laine tricotée par les adhérents de l'atelier tricot,
- Un réveillon solidaire (avec jouets pour les enfants et petits colis pour les adultes).

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Promouvoir les solidarités intergénérationnelles,
- Développer et maintenir le lien social,
- Tendre vers plus d'équité sociale.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à hauteur maximale, à 4 300 € pour un coût total maximum de l'action de 6 156 €.

2016-186 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORT représenté par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à la prestation d'activités sportives dans le cadre de l'action « Estime de soi » qui se déroulera de janvier à juin 2017 au centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 432 €.

2016-187 : signature d'une convention avec Madame DJELLAL Farida relative à des interventions spécialisées en direction des adultes dans le cadre du programme de santé – atelier de sophrologie qui se dérouleront de janvier à juin 2017 à raison de 21 séances maximum.

Le montant de la prestation s'élève à 1 050 € maximum.

2016-188 : signature d'une convention l'instance intercommunal d'insertion « 3ID » représentée par Madame Annick BOS WITKOWSKI, Directrice et relative à la mise à disposition d'une socio-esthéticienne durant l'année 2017.

Le montant des prestations s'élève à 578,24 €.

2016-189 : signature d'un contrat de prestation de services avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne, et relatif à la réalisation de prestations de service pour la santé au sein du centre social Kaléïdo du mois de janvier au mois de juin 2017.

Le montant des prestations s'élève à 1 000 €.

2017-04 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à la pratique d'activités sportives dans le cadre de l'action « Gym seniors » qui se dérouleront sur la période de janvier à juin 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 1 728 €.

2017-06 : signature d'une convention avec Madame Farida DJELLAL relative à des interventions de sophrologie dans le cadre du programme de santé « estime de soi » qui se dérouleront de janvier à juin 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 1 000 € maximum.

*** MARCHES PUBLICS :**

2016-170 : signature d'un marché :

- un marché 2016FCT13 – Lot 1 : « Centres de loisirs et autres activités diverses », avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU,

Le montant des prestations s'élève à :

- 14 495,80 € TTC au minimum,

- 24 548,70 € TTC au maximum.

- un marché 2016FCT13 – Lot 2 : « Activités scolaires », avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU,

Le montant des prestations s'élève à :

- 11 378,18 € TTC au minimum,
- 21 917,94 € TTC au maximum.

- un marché 2016FCT13 – Lot 3 : « Prestations diverses » avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU,

Le montant des prestations s'élève à :
14 525,50 € TTC au minimum,
22 610,50 € TTC au maximum.

2016-171 : signature d'un marché avec la Société GNAT Ingénierie, représentée par Monsieur Philippe MASSON, et relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et à l'aménagement du Pôle Sportif Gallet (2016INV15).

Le montant de la prestation s'élève à : 76 000,00 € HT - 91 200,00 € TTC soit un taux de rémunération de 3,8%.

2016-173 : signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise SAGETRA à NOYELLES-sous-LENS, représentée par Monsieur Jean-Michel KIATKOWSKI, gérant de l'entreprise, et relatif aux Travaux de Restructuration des Voiries et Mise en Souterrain des Réseaux Divers rue Joseph HAY, lot n°01 Voirie Assainissement.

Le présent avenant a pour objet d'ajuster le marché de travaux attribué à la Société SAGETRA et de prendre en compte l'ajout de demandes spécifiques non prévues initialement au marché ainsi que la suppression de prestations du marché, à savoir :

- Réfection des enrobés chaussée pleine largeur du carrefour des rues de Courtaigne et Joseph Hay,
 - Réfection des enrobés chaussée demi-chaussée rue de Courtaigne entre les numéros 1006 et 1078 (côté impair)
 - Substitution du revêtement pavés en trottoirs initialement prévu par un revêtement en béton désactivé,
 - Mise en place de caniveaux type CC10 en remplacement des gargouilles existantes en trottoirs
- Suppression des prestations de création d'ouvrages d'assainissement reprises par les Services Communautaires.

La récapitulation des quantités et prestations modifiées entraîne une modification à la hausse vis à vis du marché après avenants 1, soit une plus-value de +3 798,75 € HT.

Nouveau montant du marché HT : 88 936,75 euros HT

Le délai d'exécution initial des travaux est prolongé de 1 semaine soit un nouveau délai d'exécution total de 4 semaines.

2016-178 : signature avec la société SOFAXIS, représentée par Monsieur Marc JEANNIN, du marché 2016FCT5 d'assurances risques statutaires en groupement de commandes avec les communes de Noyelles-sous-Lens et Hulluch.

Le marché comprend l'offre de base moyennant un taux de 1,49 % soit 31 170,80 € TTC pour Noyelles-sous-Lens, et 6 949,36 € TTC pour Hulluch
Le montant des prestations s'élève à : 38 120,16 € TTC.

2016-179 : signature d'un avenant avec la Société SMACL, représentée par Madame PRETRE Marjorie, et relatif au lot 2 du marché d'assurances : Assurance de la flotte automobile et risques annexes (auto-mission),

Le montant des prestations pour le lot 2 du groupement de commande s'élève à 54 181,54 € TTC.

Pour la commune de Noyelles-sous-Lens, le montant initial du marché était de 11 887,68 € TTC.

Il est majoré de 577,96 € TTC par an.

Le nouveau montant du marché est de 12 465,64 € TTC.

2017-01 : signature d'un marché avec JY'NET SERVICES pour :

- Lot 1 : Produits d'entretien :

Le montant par an s'élève à :

- 7 000 € HT au minimum,
- 14 000 € HT au maximum.

- Lot 2 : Articles à usage unique :

Le montant par an s'élève à :

- 7 000 € HT au minimum,
- 15 000 € HT au maximum.

- Lot 3 : Brosserie :

Le montant par an s'élève à :

- 3 000 € HT au minimum,
- 7 000 € HT au maximum.

- Lot 4 : Sacs à déchets :

Le montant par an s'élève à :

- 3 000 € HT au minimum,
- 7 000 € HT au maximum.

2017-02 : signature d'un contrat avec la Société DEKRA Industrial SAS, représentée par Monsieur Clément LECLERCQ, et relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre du projet de restructuration et d'aménagement du pôle sportif Gallet.

Le montant de la mission s'élève à : 5 995 € HT.

2017-03 : signature d'un contrat avec la Société CSPS CONSULTING, représentée par Monsieur Alain MEURIN, et relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre du projet de restructuration et d'aménagement du pôle sportif Gallet.

Le montant de la mission s'élève à : 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.

2017-07 : demande d'autorisation à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'État au titre de la dotation des Équipements Ruraux , relative aux travaux de suppression des éclairages vétustes pour l'environnement.

Il s'agit du remplacement des éclairages vétustes dans la cité d'Anchin (2ème tranche).

Le taux de cette subvention s'élèverait à 25% du montant des travaux 103 980,85 € HT, soit une subvention de 25 995,21 € .

*** SCOLAIRE :**

2016-180 : signature d'une convention avec le Conseil Départemental représenté par Monsieur Michel DAGBERT, Président du Conseil Départemental.

La convention a pour objet de :

- de définir les conditions de mise à disposition de la mairie de Noyelles-sous-Lens, des locaux du collège pour l'organisation du service de restauration des élèves des écoles élémentaires, maternelles et collège.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 230 enfants.

La commune s'engage à verser à l'établissement une contribution financière de 13 923,74 € pour l'année civile 2017 correspondant :

- aux diverses consommations d'énergie et d'eau constatées,
- au montant de la location des locaux.

7) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Monsieur le Maire : *Monsieur MAKOWIECKI vous présente le débat d'orientation budgétaire. Comme vous le savez, une étape obligatoire avant le budget primitif. (voir annexe 1).*

Monsieur le Maire : *Merci Monsieur MAKOWIECKI, je crois qu'on peut le féliciter. C'est très clair et tout compte fait, je crois que je n'ai plus rien à ajouter.*

Le DOB comme l'a dit Stéphane, c'est dans la continuité de ce que l'on faisait les années précédentes. Notre objectif, c'est bien évidemment de diminuer nos charges à caractère général, de maîtriser nos charges de personnel et grâce au PPI de pouvoir estimer nos dépenses jusqu'à la fin de ce mandat, c'est à dire jusqu'en fin 2019. C'est pour ça que lors du budget, on vous proposera le vote d'un emprunt..

L'emprunt, c'est fait pour les grosses opérations qui étaient dans notre programme, c'est à dire le Stade Gallet, c'est à dire le Parc de la Souchez. Cela servira peut être une partie pour l'enfouissement des réseaux au niveau du BHNS si on arrive à avoir des subventions assez conséquentes de la FDE. Il n'y a rien de surprenant par rapport à notre politique que l'on mène depuis 2016.

Si vous avez des questions à poser bien évidemment, je suis là pour y répondre et mes services également.

Madame Maryvonne POULAIN : *Non, juste concernant les grandes lignes du PPI. Ce sont les montants sans les subventions que l'on a touché. Par exemple avec l'éclairage*

public, avec toutes les subventions qu'on a automatiquement, ça nous revient à très peu et au niveau du stade Gallet, vous comptez en gros sur combien de subventions parce que là ?

***Monsieur le Maire :** Si on arrive à 5 ou 600 000, c'est bon. Par contre pour le canal de la Souchez, c'est subvention comprise. Les subventions sont déjà imputées dedans sauf bonne surprise. On a encore une réunion la semaine prochaine avec le Conseil Régional pour essayer d'avoir des subventions supplémentaires, cela viendra en déduction de ça. Là, il y a déjà la subvention des fonds FEDER qui est déjà retirée.*

***Madame Maryvonne POULAIN ;** L'emprunt, vous pensez le faire en une fois.*

***Monsieur le Maire :** Non, c'est pour ça qu'on passe les autorisations de programme. C'est pour dire de faire les emprunts en plusieurs tranches comme ça si le montant des subventions est plus important, on reprogramme.*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	22		7

Adopté à la majorité.

8) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET 2017 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales déclare que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusque l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusque l'adoption du budget, l'exécutif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la section d'investissement hors remboursement de la dette.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose d'ouvrir et d'avoir la possibilité d'utiliser les crédits suivants qui seront repris au budget 2017.

Chapitre 20 : 40 000,00 €,
 Chapitre 21 : 36 000,00 €,
 Chapitre 23 : 195 000,00 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ouvrir et d'utiliser les crédits énoncés ci-dessus.

Monsieur le Maire : C'est une délibération habituelle que l'on prend chaque année avant le vote du budget, c'est simplement pour nous permettre en attendant que le budget soit voté de pouvoir payer les factures qui arrivent.

C'est pour cela que je vous demanderai de bien vouloir utiliser les crédits suivants qui seront votés au budget 2017 :

- chapitre 20 : 40 000 €
- chapitre 21 : 36 000 €
- chapitre 23 : 195 000 €.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) AUTORISATION DE PROGRAMME :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la prévision pluriannuelle des investissements, il propose de créer deux autorisations de programme.

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENTS		
		2017	2018	2019
Rénovation Gallet	2 600 00 €	600 000 €	2 000 000 €	
Canal de la Souchez	600 000 €	225 000 €	200 000 €	200 000 €

L'autorisation de programme est le total des dépenses autorisées par le Conseil Municipal pour plusieurs années.

Les crédits de paiements seront inscrits au budget tel que prévu dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire : L'avantage de prendre ces autorisations de programme , cela nous évite de faire un emprunt en globalité.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE ET D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réussite à l'examen de 2 agents, il y a lieu de créer 1 poste d'animateur principal 1ère classe et 1 poste de rédacteur principal 2ème classe.

Monsieur le Maire : Le poste d'Animateur principal, c'est pour Magali DEZEURE et le poste de rédacteur principal c'est Marc DUPRÉ. Ce sont des avancements de grade.

Evidemment, au prochain tableau, il y aura la suppression des postes actuels.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité

11) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- ADATEEP 62 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur DOUCHE Willy, Président de l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public sollicitant une subvention sous forme de cotisation simple ou de soutien.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 38 € correspondant à une cotisation de soutien.

Monsieur le Maire : *C'est une association qui nous sensibilise à la sécurité routière dans les collèges.*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- PEP 62 – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association PEP 62.

Spécialisée dans l'accompagnement de l'enfance, les PEP 62 déclinent leur savoir faire au travers de la gestion de **15 établissements et services de type social et médico-social** répartis sur l'ensemble du département et dans lesquels de nombreux spécialistes assurent prévention et soins.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme de 75 €.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (DETR) AUPRES DE LA PREFECTURE–POLE SPORTIF GALLET :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention à la Préfecture du Pas-de-Calais au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux s'agissant de la restructuration et l'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Il s'agit de la construction d'une aire sportive nouvelle comprenant entre autres la construction d'un terrain de football synthétique, de tribunes, de vestiaires, d'une salle à destination des associations Noyelloises.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au taux maximal à la Préfecture.

Le montant des travaux subventionnables s'élèvent à 2 174 494,33 € HT,
Le montant de la subvention sollicité est de 25 %, soit 543 623,58 € HT.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

13) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL – POLE SPORTIF GALLET :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France s'agissant de la restructuration et l'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Il s'agit de la construction d'une aire sportive nouvelle comprenant entre autres la construction d'un terrain de football synthétique, de tribunes, de vestiaires, d'une salle à destination des associations Noyelloises.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au taux maximal au Conseil Régional.

Le montant des travaux subventionnables s'élèvent à 2 174 494,33 € HT,
Le montant de la subvention sollicité est de 5 %, soit 110 000,00 € HT.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL – FONDS D'AIDE A FOOTBALL AMATEUR – POLE SPORTIF GALLET :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football amateur s'agissant de la restructuration et l'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Il s'agit de la construction d'une aire sportive nouvelle comprenant entre autres la construction d'un terrain de football synthétique, de tribunes, de vestiaires, d'une salle à destination des associations Noyelloises.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au taux maximal à la Fédération Française de Football.

Le montant des travaux subventionnables s'élèvent à 2 174 494,33 € HT,
Le montant de la subvention sollicité est de 6,9 %, soit 150 000,00 € HT.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

15) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT – PÔLE SPORTIF GALLET :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de la région Hauts de France dans le cadre du dispositif du Centre National pour le développement du sport s'agissant de la restructuration et l'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Il s'agit de la construction d'une aire sportive nouvelle comprenant entre autres la construction d'un terrain de football synthétique, de tribunes, de vestiaires, d'une salle à destination des associations Noyelloises.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au taux maximal à la Fédération Française de Football.

Le montant des travaux subventionnables s'élèvent à 2 174 494,33 € HT,
Le montant de la subvention sollicité est de 20 %, soit 400 000,00 € HT.

Monsieur le Maire : Sachant qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération, il y a une subvention déterminée qui est de 79 034 € pour le terrain synthétique.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

16) CANAL DE LA SOUCHEZ – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30 novembre 2016.

Suite à la décision de la commune de Fouquières lez Lens de ne pas donner suite à la réalisation des travaux sur son territoire, il s'agit pour l'assemblée délibérante de voter les nouvelles dispositions financières, selon les modalités suivantes :

- montant destiné en avant projet : 5 606 144,15 € H.T.,
- coût de la parcelle bleue (pris en charge totalement par la CALL dans le cadre de la boucle 18) = 384 000 € H.T.

Soit une enveloppe de travaux sur laquelle appliquée le clef de répartition : 5 222 144,15 € H.T.

Pour le financement de l'ensemble des marchés travaux les principes de la clef de répartition s'appliquent de la manière suivante :

- **50 % à la charge des EPCI en fonction des communes concernées, (la CALL intervient sur 4 communes et la CAHC sur une commune)**
- **50 % à la charge des 5 communes signataires**

La clef de répartition pour la prise en charge des travaux de la tranche ferme (hors subventions et hors passerelle du Brochet Harnésien) est donc la suivante :

Ancienne répartition

- 42,43 % à la charge de la CALL _____ 42,055
- 7,57 % à la charge de la CAHC _____ 7,505
- 6,095 % à la charge de la Ville de Harnes _____ 6,04
- 7,505 % à la charge de la Ville de Courrières _____ 7,505
- 0,00 % à la charge de la Fouquières-lès-Lens, _____ 0,88
- 25,34 % à la charge de Noyelles-sous-Lens, _____ 25,45
- 10,995 % à la charge de Loison-sous-Lens. _____ 10,90

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ils ont justifié un peu.

Monsieur le Maire : Non, c'est Fouquières.

Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : C'est nous qui payons.

Monsieur le Maire : Non. C'est réparti entre toutes les communes. Les travaux ne se font pas. Il y en a qui ont un coût de 7 000 € donc les 7 000 € sont retirés du budget donc il faut refaire une nouvelle clef de répartition systématiquement avec la nouvelle enveloppe. Dans le PV, on va mettre l'ancienne et la nouvelle.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

17) VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AB 1 014 – RUE DU 10 MARS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite vendre la parcelle cadastrée AB 1 014 et située sis rue du 10 mars n°60 à Madame CARON Anne-Marie.

Il s'agit d'une parcelle de 25 m² enclavée en fond de jardin.

Il propose à l'assemblée de vendre cette parcelle à l'euro symbolique.



	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

18) VENTE D'UN CHEMIN PIÉTONNIER – RUE GEORGES COURTELINE :

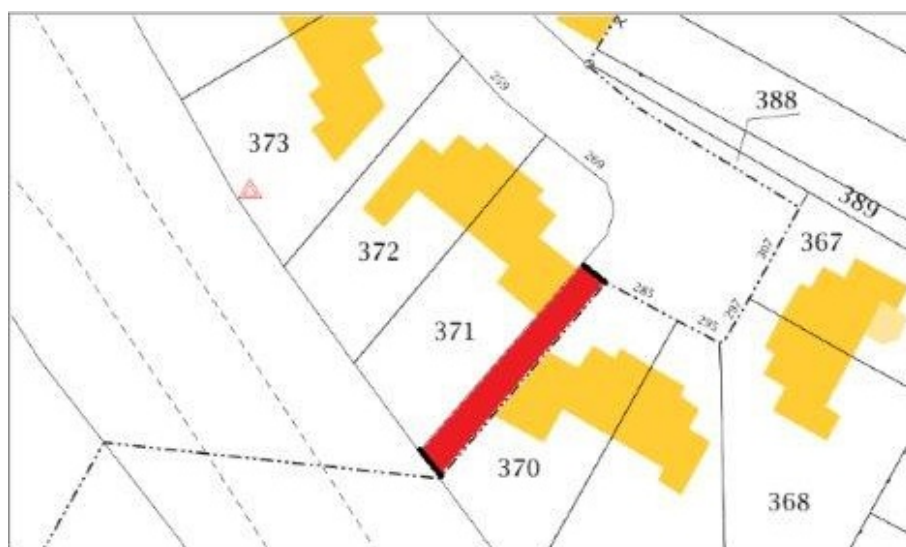
Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de Conseil qui s'est déroulé le 30 novembre 2016, le chemin piétonnier reliant la rue Georges Courteline à la RD262 a été désaffecté et déclassé.

Il demande l'autorisation à l'assemblée de céder ce bout de terrain à Monsieur et Madame VASSEUR demeurant au 285 rue Georges Courteline.

L'estimation des domaines pour cette parcelle s'élève à 5 € le m².

Monsieur le Maire : Lors du prochain conseil municipal, on prendra également une délibération pour les Ibis concernant les petits bouts de terrains. Là, pareil, on fera l'estimation à 5 € le mètre carré. On passera lors du conseil municipal du 22 février.

Il faudra que je justifie pourquoi je vend à 5 € au lieu de 50 € l'estimation des domaines. Les frais de notaire et de bornage à la charge de l'acquéreur.



	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

19) MAISONS ET CITES – DÉMOLITION DE 4 LOGEMENTS CITE DE NORMANDIE :

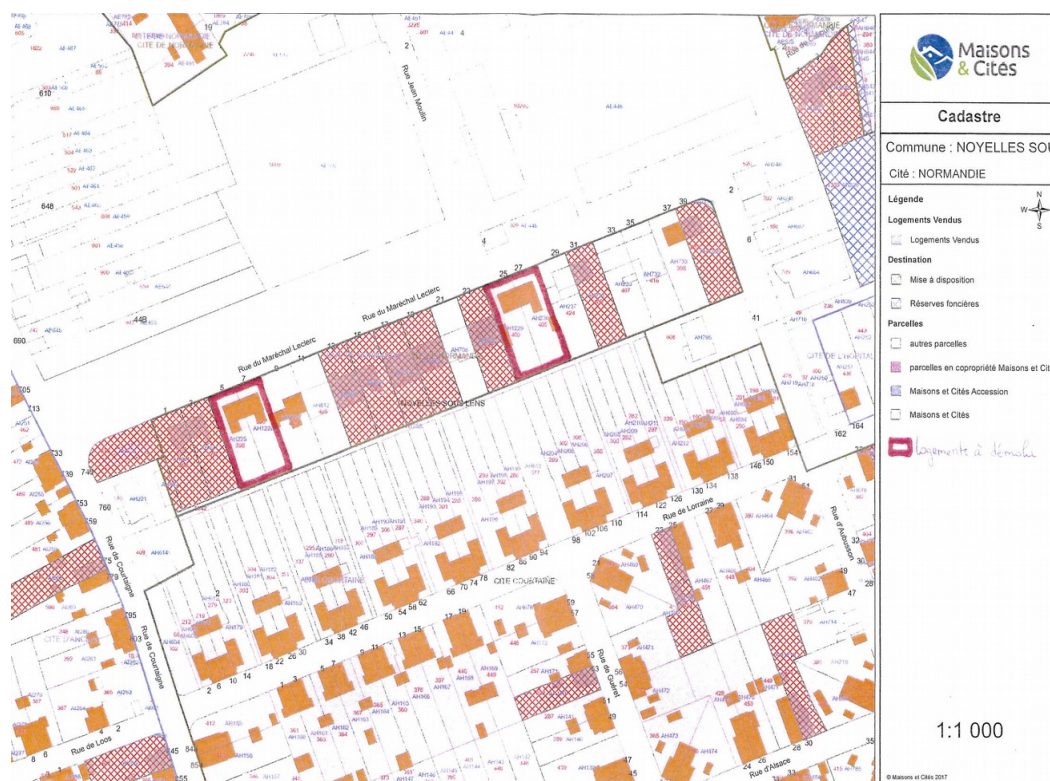
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Maisons et Cités nous indiquant que dans le cadre du plan stratégie patrimoniale, les groupes de logements 5 et 7, 25 et 27 rue du Maréchal Leclerc sont destinés à démolition.

Monsieur le Maire : *Ce sont des logements qui sont vétustes et ce sera peut être une porte d'entrée pour le terrain qui se trouve derrière dans un futur aménagement.*

Monsieur Daniel WAWRZYNAK : *Donc on se porterait acquéreur ?*

Monsieur le Maire : *Non ? le terrain reste leur propriété. Si il y a un aménagement à faire se sera un aménagement fait par Maisons&Cités. Les emprises foncières libérées seraient mises en vente. On n'achète pas les emprises. Je vais leur demander de ne pas vendre.*

Monsieur Maurice BERNARD : *C'est rue du Maréchal Leclerc.*



Un dossier d'intention de démolir doit être déposé auprès de la DDTM pour obtenir une autorisation.

Monsieur Le Maire demande ainsi l'avis du conseil municipal.

Les emprises foncières libérées seraient mises en vente.

Pour confirmer l'accord du Conseil Municipal, il est nécessaire de joindre au dossier une délibération de l'assemblée délibérante.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.